



Le 12 novembre 2019

Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Séance de travail relative aux critères d'analyse de rentabilité des projets d'extension de réseau et à la révision de la méthode d'élaboration du plan de développement – Suivi des décisions D-2017-028 et D-2018-175
Notre dossier : 111216.0086 et 111216.0096

Chère consoeur,

Dans le cadre de sa décision D-2017-028 (aux paragraphes 67 et suivants), la Régie autorisait Gazifère Inc (ci-après « **Gazifère** ») à procéder à la tenue d'un maximum de quatre (4) séances de travail portant sur les critères applicables aux fins d'analyser la rentabilité des projets d'extension de réseau de Gazifère, ces séances devant regrouper le distributeur, les intervenants reconnus au dossier R-3969-2016 et le personnel de la Régie. Une première séance de travail sur ce sujet a eu lieu le 12 janvier 2018, et une seconde le 3 juin 2019.

Par ailleurs, dans le cadre de sa décision D-2018-175 (aux paragraphes 81 et suivants), la Régie approuvait les modalités proposées par Gazifère quant au processus de révision de la méthode d'élaboration de son plan de développement et l'autorisait à tenir, à ce sujet, un maximum de quatre (4) séances de travail regroupant également le distributeur, les intervenants reconnus au dossier R-4032-2018 et le personnel de la Régie. Une première séance de travail sur ce sujet a eu lieu le 3 juin 2019.

Aux termes de la décision D-2019-114, la Régie reportait au prochain dossier tarifaire le traitement des propositions que Gazifère prévoit déposer relativement aux deux sujets susmentionnés, et demandait à Gazifère de lui soumettre, au plus tard le 31 octobre 2019, une proposition de calendrier pour la tenue des prochaines séances de travail.

Gazifère a donné suite à cette demande dans le cadre d'une correspondance datée du 10 octobre 2019, laquelle annonçait l'intention de Gazifère de tenir, le 12 décembre prochain, une séance de travail additionnelle à cet égard.

Par la présente, Gazifère invite donc les intervenants reconnus aux dossiers R-3969-2016 et R-4032-2018, soit l'ACEFO, l'ACIG, la FCEI, le GRAME et SÉ-AQLPA, ainsi que le personnel

de la Régie, à participer à une séance de travail portant, d'une part, sur les critères applicables aux fins d'analyser la rentabilité des projets d'extension de réseau de Gazifère et, d'autre part, sur la révision de la méthode d'élaboration de son plan de développement.

Cette séance de travail à deux volets aura lieu le 12 décembre 2019, de 9h à 16h, aux bureaux de la Régie de l'énergie, à Montréal, au 800, rue du Square-Victoria.

Un ordre du jour relatif à cette séance de travail sera transmis à tous les participants au plus tard le 6 décembre 2019.

Nous vous invitons à transmettre une confirmation de présence à cette rencontre directement à Gazifère, auprès de madame Julie-Christine Lacombe, au (819) 776-7798 ou par courriel à julie-christine.lacombe@gazifere.com. Nous prions les participants d'indiquer toute allergie ou restriction alimentaire au moment de cette confirmation.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencrl

Adina Georgescu
ACG/

c.c. (par courriel seulement)
Me Paule Hamelin (ACIG)
Me Geneviève Paquet (GRAME)
Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)
Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)
Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)

